



Fiche Technique

FUMISPORE[®] OPP

Désinfection des surfaces par voie aérienne

INDICATION :

Traitement de désinfection des surfaces par voie aérienne en fin de production journalière ou hebdomadaire, ou lors de vide sanitaire.

Usage préventif pour préserver l'équilibre microbiologique de l'environnement de la production.

Usage curatif pour rétablir l'équilibre microbiologique de l'environnement de la production.

Utiliser le FUMISPORE OPP avec précautions. Avant toute utilisation lire l'étiquette et les informations concernant le produit.

Dans le cas de la production et transformation biologique des aliments : nous consulter.

MODE D'ACTION :

Bactéricide/Fongicide

Voir tableau § EFFICACITE.

Le produit FUMISPORE OPP va libérer dans le volume à traiter hors présence de tout opérateur, une matière désinfectante (Orthophénylphénol) agissant par contact sur les bactéries végétatives, les levures et les moisissures.

MATIÈRE ACTIVE :

Orthophénylphenol

HOMOLOGATION :

N° 2000169 à la dose de 160 mg de matière active / m³. Fongicide (POA/POV).

FUMISPORE OPP est un produit destiné à un usage biocide.

CONDITIONS D'UTILISATION :

- ♦ Traiter hors présence humaine et animale.
- ♦ Traiter hors présence de denrées alimentaires.
- ♦ Disposer le nombre de boîtes fumigènes correspondant au volume à traiter, au sol, sur support résistant à la chaleur.
- ♦ Décompacter la poudre avant ouverture.
- ♦ Ouvrir la boîte et allumer la mèche.
- ♦ Maintenir le local clos pendant 4 à 15 heures avant de le réutiliser.
- ♦ Ventiler ou aérer les locaux en air neuf
- ♦ Éliminer les résidus
- ♦ Dans le cas d'une utilisation très fréquente, plusieurs fois par semaine, effectuer un nettoyage approprié régulièrement. (Consulter votre fournisseur)

Fiche Technique

SECURITE :

- ♦ FUMISPORE OPP est classé
 - ♦ **Xi : irritant**
 - ♦ R36/37/38 : irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau
 - ♦ En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau potable.
- ♦ Informations sécurité :
 - ♦ Consulter la Fiche de Données de Sécurité et la notice fournies avec le produit
 - ♦ Consulter votre fournisseur et suivre ses recommandations spécifiques.

Sécurité Applicateur

- Pas d'exposition de l'applicateur, le produit diffuse de façon autonome.
- Porter des gants lors du retrait des doses utilisées.

Sécurité Opérateur

- En locaux normalement ventilés : pas d'exposition de l'opérateur.
- En locaux non ventilés et confinés : consulter votre fournisseur.

Sécurité Consommateur

- Après le traitement et avant la reprise de la production, prendre les mesures appropriées d'élimination des résidus.
- Les données ci- dessous résultent de mesures effectuées en conditions industrielles avant toute opération de rinçage des surfaces de process.
- Les résultats montrent que sur la base d'un scenario de « pire cas », l'exposition est de l'ordre de 0.5% à 1% de la DJA (Dose Journalière Admissible).

Secteur d'activité	Dose	Point de prélèvement	Délai de prélèvement après début traitement	Résidu OPP mesuré sur les surfaces	Exposition « a maxima » consommateur ⁽¹⁾	DJA ⁽²⁾	Conclusion
Boulangerie-Vienniserie Pâtisserie industrielle	Dose préventive: 0.4 g/m ³	Refroidisseurs	8h	0.93 mg/m ²	0.19 mg	28 mg	Exposition « a maxima » = 0.7 % de la DJA absence de risque
Salaison sèche	Dose préventive: 0.49 g/m ³	Sol étuve	4h	1.24 mg/m ²	0.13 mg		Exposition « a maxima » = 0.5 % de la DJA absence de risque
Traiteur / Plats cuisinés	Dose curative : 1 g/m ³ (surdosage)	Salle de cutterage	4h 16h	3.24 mg/m ² 1.03 mg/m ²	0.33 mg 0.11 mg		Exposition « a maxima » = 1.2 % de la DJA absence de risque
Fromagerie	Dose préventive: 0.4 g/m ³	Hâloir	4h	1.44 mg/m ²	0.15 mg		Exposition « a maxima » = 0.6 % de la DJA absence de risque

⁽¹⁾ l'exposition du consommateur est déduite de la quantité de résidus d'OPP mesurée sur les surfaces selon un scénario maximaliste considérant que :

- le résidu d'OPP passe intégralement dans l'aliment et n'est pas dégradé
- le consommateur ingère tout au long de sa vie uniquement l'aliment porteur de résidu d'OPP

⁽²⁾ DJA : 0.4 mg/kg de poids corporel/jour, soit 28 mg par jour pour un adulte pesant 70 kg (source OMS)

Fiche Technique

CONDITIONNEMENT :

Conditionnement	Volume d'utilisation en action curative	Volume d'utilisation en action préventive	Références produits
Carton de 12 boites	15 m ³	30 m ³	réf. LC040010018A
Carton de 40 boites	15 m ³	30 m ³	réf. LC040010018B
Carton de 12 boites	25 m ³	50 m ³	réf. LC040010030
Carton de 40 boites	25 m ³	50 m ³	réf. LC040010030B
Carton de 12 boites	50 m ³	100 m ³	réf. LC040010060A
Carton de 30 boites	50 m ³	100 m ³	réf. LC040010060B
Carton de 10 boites	150 m ³	300 m ³	réf. LC040010120
Carton de 10 boites	250 m ³	500 m ³	réf. LC040010200
Carton de 5 boites	500 m ³	1000 m ³	réf. LC040010400
Carton de 4 boites	1250 m ³	2500 m ³	réf. LC040011000

Étiquette rose.

CARACTERISTIQUES PHYSICO-CHIMIQUES :

Poudre fumigène de couleur blanche.

STOCKAGE/DATE LIMITE D'UTILISATION :

Stockage : Jusqu'à 2 ans dans un endroit sec

DLU : 2 ans

Fiche Technique

EFFICACITE :

◆ Spectre bactéricide

Efficacité requise : réduction de 5 unités logarithmiques

SELON LA NORME NF T 72 281 - A la dose de 0,8 g/m ³ - En 15 heures de temps de contact		
SOUCHE TESTEE	EFFICACITÉ OBTENUE En conditions de propreté	Référence essai
<i>Escherichia coli</i> - IP 54 127	6,2	LCB - rapport n°0615/792
<i>Listeria monocytogenes</i> - IP 103.322	5	LCB - rapport n°0610/778
<i>Staphylococcus aureus</i> - IP 53 154	6,5	IRM - rapport n°176/0399
<i>Salmonella serotype enteritidis</i> - IP 56.29	5,2	LCB - rapport n°0611/773
<i>Pseudomonas aeruginosa</i> - IP A 22	5,6	LCB - rapport n°0609/770
<i>Enterococcus hirae</i> - IP 58 55	5,7	LCB - rapport n°0614/790

◆ Spectre fongicide

Efficacité requise : réduction de 4 unités logarithmiques

SELON LA NORME NF T 72 281 - A la dose de 0,8 g/m ³ - En 15 heures de temps de contact		
SOUCHE TESTEE	EFFICACITÉ OBTENUE En conditions de propreté	Référence essai
<i>Penicillium candidum</i>	>5,1	LCB – rapport n°0624/848
<i>Penicillium chrysogenum</i> - Souche sauvage isolée	5,4	LCB - rapport n°0603/749
<i>Penicillium cyclopium</i> - IP 1186.79	4,0	LCB - rapport n°0605/756
<i>Candida albicans</i> - IP 1180.79	4,7	IRM - rapport n°171/0396
<i>Aspergillus niger</i> - ATCC 16 404	5,9	IRM - rapport n°404/1002
<i>Cladosporium cladosporioides</i> - IP 1232.80	4,3	IRM - rapport n°171/0396-2
<i>Candida pelliculosa</i>	6	LCB - rapport n°0616/795
<i>Monascus ruber</i>	> 4,4	LCB - rapport n°0623/844
<i>Geotrichum candidum</i>	> 4,4	LCB - rapport n°0622/824